

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly  
Communailes-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20180604\_02

### Séance du 4 juin 2018

**Nombre de  
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

**Date de la convocation :**  
28 mai 2018

**Date d'affichage  
du compte rendu :**  
11 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

---

### **Objet : Projet éducatif territorial (PEdT) 2018-2021**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un projet éducatif territorial avait été conclu pour la période 2015-2018, faisant le lien entre les communes, le centre périscolaire et l'école. Ce PEdT arrivant à échéance, il est nécessaire de le renouveler pour une période de 3 ans.

Aussi, une réunion du comité de pilotage a eu lieu le 28 mai dernier afin de dresser le bilan de l'année écoulée et de l'ensemble de la période. Ce bilan est très largement positif au regard de la qualité et de la diversité des activités proposées par le centre périscolaire sur les TAP, de la fréquentation en hausse du centre, des liens plus étroits entre l'école et le centre périscolaire, etc.

Envoyé en préfecture le 18/06/2018

Reçu en préfecture le 18/06/2018

Affiché le 19/06/2018



ID : 039-200057115-20180604-DCM\_20180604\_02-DE

Pour le nouveau PEdT 2018-2021, il a été décidé de conserver la même base, et d'améliorer quelques points, en particulier les temps de transition pour les enfants entre école et centre périscolaire, et inversement, tout au long de la journée. De même, différents ajustements auront lieu pour les activités périscolaires avec intervenant (qui débordent après 17h, en prévenant les parents). Enfin, un travail collaboratif continuera à être mené entre tous les acteurs et avec l'implication des parents pour améliorer l'utilisation des cours d'école dans et en dehors des horaires scolaires et périscolaires.

Le conseil municipal prend acte des orientations du nouveau PEdT et autorise M. le Maire à le signer.

Ainsi délibéré le jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE